



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer de la prostate

Question écrite n° 18022

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la nécessité de prévoir la mise en place du dépistage du cancer de la prostate, qui peut avoir pour l'homme les mêmes résultats bénéfiques que le dépistage du cancer du sein pour la femme. La prévention dans ce domaine peut faire reculer la mortalité des cas décelés tardivement, sans alourdir les dépenses qui seraient entraînées par le traitement de la maladie. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en ce domaine.

Texte de la réponse

Le cancer de la prostate est le plus fréquent des cancers masculins. Cependant, il n'est pas établi avec certitude que sa fréquence soit en augmentation. La mortalité de ce cancer, qui touche surtout des hommes de plus de cinquante ans, ne semble pas non plus augmenter. En 1998, l'Agence nationale d'évaluation et d'accréditation en santé (ANAES) a établi un rapport sur l'opportunité du dépistage systématique de ce cancer par le dosage de l'antigène spécifique de la prostate (PSA). Aucune des études analysées par cette instance n'a fait la preuve d'un bénéfice du dépistage organisé par rapport à l'absence de dépistage, en termes de mortalité spécifique par cancer de la prostate. En revanche, les traitements classiques que sont la prostatectomie et la radiothérapie externe, peuvent être sources de complications fréquentes et lourdes. Ceci amenait l'ANAES à conclure que « les connaissances actuelles ne permettent pas de recommander un dépistage de masse du cancer de la prostate. Il semble indispensable de conduire une réflexion complémentaire sur l'information du patient et sur l'opportunité d'un dépistage individuel par la bonne prescription du dosage du PSA ». Un groupe d'experts concluait en juillet 2001 qu'aucune nouvelle donnée disponible ne permettait de reconsidérer la position prise en 1998 et qu'il n'y avait pas d'arguments récents en faveur d'un dépistage organisé. Les différentes expertises conduites à ce jour n'ont donc pas conclu à un bénéfice de la mise en oeuvre d'un dépistage organisé des cancers de la prostate, eu égard aux effets secondaires des thérapeutiques actuelles, qui n'incitent pas à préconiser un traitement des tumeurs non décelables cliniquement. Toutefois, de nouvelles recommandations sont attendues concernant le dépistage individuel de ce cancer.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18022

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3650

Réponse publiée le : 30 juin 2003, page 5274